

Question écrite

Intervention à la place de la Riponne : comment la police est-elle formée ?

Le 26 mars 2024, une opération policière a eu lieu à la place de la Riponne. Une trentaine de personnes, principalement des personnes toxicodépendantes ont été fouillées par la police de la Ville. Lors de cette intervention, deux travailleurs sociaux hors murs de la Fondation ABS se trouvaient sur place. Ils portaient des sacs avec l'inscription ABS dessus et se sont présentés. La police ne semblait pas au courant de ce qu'était la Fondation ABS et a voulu fouiller les deux travailleurs sociaux. Malgré leur refus la police a procédé à un contrôle et à une fouille de ces deux travailleurs sociaux, engendrant une situation tendue et contre-productive.

Cette situation m'amène à poser les questions suivantes :

1. La Municipalité est-elle au courant de cette situation survenue le 26 mars 2024 entre la police et la Fondation ABS ?
2. Comment le corps de police est-il préparé, voire formé, pour une telle intervention ? Plus précisément, quelle connaissance du réseau psychosocial accompagnant les personnes toxicodépendantes est demandée au corps de police intervenant en rue ?
3. De manière plus générale, quelle(s) formation(s) continue(s) les agent-es qui interviennent dans de telle opération, particulièrement auprès des personnes toxicodépendantes et marginalisées, suivent-ils-elles obligatoirement ?
4. Quelles mesures ont été ou vont être mises en place par la Municipalité pour que de telles situations ne se reproduisent pas ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Lausanne, le 19 avril 2024

Audrey Petoud

